

AGENDA

- 19-21 octobre/Bamako** : Réunion de concertation des Directeurs des Organismes nationaux de normalisation des Etats membres de l'UEMOA ;
- 20-21 octobre/Ouagadougou** : Réunion du Comité Régional de pilotage du Projet d'appui à la filière coton-textile dans les quatre pays de l'initiative sectorielle du coton (PAFICOT) ;
- 20-24 octobre/Conakry** : Réunion 2^e CTM - Programme Routier Conakry-Dakar (PR4) ;
- 26-27 octobre/Ouagadougou** : Réunion du Panel de haut niveau sur l'UEMOA ;
- 26-28 octobre/Lomé** : Atelier de concertation sur les médias et le service public de l'information et de la communication ;
- 29 octobre/Ouagadougou** : Réunion 2^e CTM - Programme Routier Dori-Téra (PR3).

Ouagadougou

Les Ministres chargés des Transports Routiers des Etats membres de l'UEMOA



M. Albert TOIKEUSSE MABRI, Ministre des Transports de la République de la Côte d'Ivoire, entouré de M. Lui Duarte BARROS, Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers assurant l'intérim du Président de la Commission et de M. Maître Gilbert G. Noël OUEDRAOGO, Ministre des Transports du Burkina Faso, à l'ouverture des travaux.

Les Ministres chargés des Transports Routiers des Etats membres de l'UEMOA se sont réunis vendredi 09 octobre 2009 à Ouagadougou, sous la présidence de M. Albert TOIKEUSSE MABRI, Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire, Président du Conseil des Ministres en charge des Transports, en vue d'approuver les textes suivants :

- le projet de Règlement portant régime juridique des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) ;
- le projet de Décision modifiant les articles 2 et 5 de la Décision N° 08/2001/CM/UEMOA du 26 novembre 2001 portant adoption et modalités de financement d'un Programme Communautaire de construction des PCJ aux frontières entre Etats membres de l'Union ;
- le projet de Décision portant création et gestion des corridors de l'Union.

Présidant la cérémonie d'ouverture des travaux, M. Albert TOIKEUSSE MABRI a rappelé que les projets de textes en matière d'infrastructures routières soumis à l'examen de la réunion constituent une composante importante du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR) de l'UEMOA, adopté le 20 septembre 2001. Il a indiqué que l'adoption de ces textes est indispensable pour l'amélioration de la fluidité de trafic, la facilitation des

transports dans notre espace communautaire et la dynamisation de nos économies.

M. Albert TOIKEUSSE MABRI a souligné que l'application effective des textes proposés contribuera à l'accroissement des volumes des échanges, l'amélioration du produit intérieur brut, l'élimination des disparités et clivages sociaux, le brassage culturel en tant que ciment de la cohésion. Il a souhaité que les Etats prennent des engagements fermes pour la mise en application et le respect des textes qui seront adoptés.

M. Gilbert Noël OUEDRAOGO, Ministre des Transports du Burkina Faso, a félicité la Commission de l'UEMOA pour les efforts continus qu'elle déploie, en vue de doter l'espace communautaire des textes harmonisés nécessaires à l'essor des économies des Etats membres.

M. Rui Duarte BARROS, Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers assurant l'intérim du Président de la Commission, a rappelé les différents actes réglementaires pris et les dispositions de surveillance des pratiques anormales mises en place dans l'espace communautaire. Il a fait remarquer que la maîtrise des pratiques anormales sur les corridors offre l'occasion d'attirer l'attention des plus

Hautes Autorités de l'Union sur l'urgence et la nécessité de prendre mesures vigoureuses visant à améliorer la fluidité du trafic routier, à faciliter les procédures douanières et les contrôles divers.

Au cours de travaux, les Ministres ont examiné les résultats des travaux de la réunion des experts tenue du 05 au 08 octobre 2009, à Ouagadougou. Ils ont débattu des points suivants relatifs aux Postes de Contrôle Juxtaposés :

- le statut des sites ;
- le mode de financement des investissements ;
- les questions relatives à une meilleure coordination des organes de comités de gestion des corridors ;
- les modalités de juxtaposition des postes et des contrôles ;
- la contribution des Etats au financement des Comités de Gestion des Corridors ;
- la prise en compte des autres modes en particulier le mode ferroviaire dans la définition des corridors ;
- la question du port d'armes des agents dans la Secteur Frontalier de Surveillance
- la sensibilisation des usagers et la formation des agents appelés à servir dans les PCJ ;
- la nécessité d'équiper en scanner tous les PCJ.

(Suite en page 2)

Aux termes de ses travaux, la réunion des Ministres en charge des Transports routiers des Etats Membres de l'UEMOA a approuvé les projets de textes soumis à son examen et formulé des recommandations :

Aux Etats membres de l'UEMOA, la mise en application et le respect des textes qui seront adoptés ;

A la Commission de l'UEMOA :

- la formation des agents chargés du contrôle dans les PCJ dans l'esprit communautaire ;
- la prise en compte de la participation du secteur privé sous-régional ou/et de la diaspora dans le financement et l'exploitation des PCJ ;
- l'information et la sensibilisation des usagers des PCJ et des corridors.

Ouagadougou
Mise en œuvre du Programme
Economique Régional de l'UEMOA
(PER-UEMOA)

Signature d'une série de
Conventions de Maîtrise
d'ouvrage déléguée d'un
montant de 6,5 milliards de
FCFA



L'UEMOA et sept Etats membres de l'Union ont signé, vendredi 9 octobre 2009 à Ouagadougou, une série de Conventions de Maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique Régional de l'UEMOA (PER-UEMOA).

Par ces Conventions signées par M. Rui Duarte BARROS, Commissaire chargé du Département des Services Administratifs et Financiers assurant l'intérim du Président de la Commission et les Ministres en charge des Transports Routiers des Etats membres (excepté le Bénin pour lequel la signature interviendra plus tard), la Commission décide d'apporter un appui aux Etats membres par la réalisation, d'un programme prioritaire d'études sur le réseau routier communautaire qui concerne plus de 1700 km et cinq ouvrages d'art. Le coût du programme est estimé à 6,5 milliards de F CFA.

Les infrastructures de transport ont été retenues suivant une approche corridor et sur proposition des Etats membres. Elles concernent :

Pour la Côte d'Ivoire, des études technique, économique et d'impact environnemental et social pour la réhabilitation de la route Yamoussoukro-Bouaké-Katiola-Niakara-Ferke-Ouangolodougou.

Pour la Guinée-Bissau :

- la construction de la station de pesage au sortir du port de Bissau ;
- des études économiques et techniques de construction du pont de Farim.

Pour le Burkina Faso, des études économique et technique pour la réhabilitation et le renforcement de la route Koupela-Piega-Frontière Niger.

Pour le Sénégal, des études techniques détaillées et l'élaboration de dossier d'appel d'offres pour :

- la réhabilitation et le renforcement de la route Dialacoto-Mako ;
- la construction des ponts de Baila et de Diouloulou.

Pour le Togo, de études technique, économique et d'impact environnemental et social pour la réhabilitation et l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour :

- le dédoublement de la route Lomé-Atakpamé-Sokode-Kara-Cinkansé ;
- la réhabilitation de la route frontière Ghana-Natchamba-Kabou-Kara-Kamerida-Frontière Bénin.

Pour le Niger, des études économique et technique pour :

- l'aménagement et le bitumage de l'axe Filingué-Tahoua ;
- la construction du pont de Farié.

Pour le Mali, des études d'avant projet sommaire et d'avant projet détaillé avec l'élaboration du dossier pour :

- la construction et le bitumage de la route Sandare-Nioro ;
- la reconstruction et le bitumage du tronçon Douentza-Gao de la route communautaire.

M. Rui Duarte BARROS a indiqué que « la signature de ces conventions marque ainsi le lancement de cet important programme de réhabilitation, de modernisation et de développement des infrastructures routières, préalable fondamental pour le renforcement de l'intégration. La réalisation de ce programme devra permettre de disposer de dossiers techniques devant faciliter les recherches de financement pour l'exécution des travaux. Pour les projets routiers mis en œuvre au niveau communautaire, leur réalisation devra se poursuivre avec le recours aux Agences d'exécution dans les Etats membres, conformément à l'option « faire faire » que nous avons fort bien expérimentée ».

M. Rui Duarte BARROS a rappelé que cette pratique a été mise en œuvre de façon satisfaisante pour la réalisation des forages et se poursuit dans le cadre de la

construction des postes de contrôle juxtaposés et des stations de pesages sur les routes communautaires.



Ouagadougou
Les membres et le
personnel des Organes de
l'UEMOA viennent en aide
aux sinistrés du 1^{er}
septembre

Vingt deux millions cinq cent soixante quinze mille 22 575 000) FCFA, c'est le montant de la contribution volontaire et spontanée des membres et du personnel des Organes de l'UEMOA au fonds d'aide aux populations sinistrées du Burkina Faso, à la suite des inondations consécutives aux pluies diluviennes du 1^{er} septembre 2009.

Cette solidarité des membres des Organes et du personnel, s'est manifestée le vendredi 09 octobre 2009, à l'ancien palais de la Présidence de Koulouba, où la délégation de l'UEMOA, conduite par M. Amadou DIOP, Conseiller Diplomatique du Président de la Commission a remis le chèque à la Commission nationale installée à cet effet.

Cet élan de compassion et de solidarité des membres et du personnel de l'UEMOA envers les populations éprouvées du Burkina Faso intervient un mois après que l'Union ait décidé d'octroyer une aide d'un milliard (1 000 000 000) de FCFA aux quatre (4) Etats membres durement frappés par les inondations au cours de ces derniers mois. Ce sont le Burkina, le Mali, le Niger et le Sénégal.



La délégation de l'UEMOA, remettant le chèque à la Commission nationale installée à cet effet